

Conseil Municipal des Jeunes



## Une fresque en entrée de Ville



# Sommaire

Édito 3

Ça a eu lieu 4

Focus 8

Grands projets 9

Environnement 12

Urbanisme 14

Travaux 16

Vie scolaire 18

Vie de la commune 19

Tribunes 22

Agenda 24

Mairie de Bassens  
297 Route de la Ferme  
73000 BASSENS  
Tél. : 04 79 70 47 17  
Fax : 04 79 85 45 96  
mairie@bassens-savoie.fr  
www.bassens-savoie.fr  
www.fermedebressieux.com

Directeur de publication  
Alain Thieffinat

Rédaction  
Service communication  
Équipe municipale

Conception & réalisation  
Service communication

©Photographies  
Mairie de Bassens, Philippe Hamelin, Mélanie  
Desplanches, Pics'Elle M

*Imprimé en 3000 exemplaires  
avec des encres biodégradables  
sur papier fabriqué avec des fibres  
provenant de forêts gérées  
durablement.*



## La fête des assos

**Rendez-vous le  
samedi 2 septembre - 9h30 > 16h !**

Retrouvez les associations de la commune et découvrez les nombreuses activités proposées à Bassens ! L'occasion également de bénéficier de tarifs réduits pour vous (ré)abonner à la médiathèque.

**→ à l'école  
de la Plaine**



## L'été de tous les dangers

*Voici venu l'été avec ses chamboulements climatiques. À la sécheresse de l'hiver et du printemps succèdent les orages qui, certes, amènent la pluie bienfaisante mais parfois aussi ravageuse. L'été synonyme de vacances, de repos et de tranquillité. Hélas, il semblerait que cet été 2023 s'annonce sous des auspices non favorables.*

*Le drame d'Annecy, à notre porte, avec cette attaque abjecte d'enfants en très bas âge est venu nous rappeler que nous vivons dans un monde où les détraqués de toute sorte circulent au milieu de nous.*

*Incompréhension, colère, révolte, toutes les émotions nous envahissent, mais cela va-t-il resserrer les liens entre les citoyens ?*

*Les vagues de chaleur et leurs conséquences catastrophiques nous rappellent qu'il est temps d'agir pour notre futur ; Il est temps de réagir et d'inverser la courbe du dérèglement climatique.*

*Tout aussi inquiétant que l'évolution du climat, chacun peut constater que la violence s'installe chaque jour dans notre société. Sous couvert de bonnes intentions ou d'idées lumineuses, des groupes d'individus veulent imposer leurs modèles à ceux qui depuis des années ont érigé par leur travail un modèle différent. C'est ainsi qu'on voit des soi-disant écologistes arracher des plantations, fruit du travail des agriculteurs, pour y substituer leurs propres graines.*

*On ne peut accepter, quel que soit le sujet, le diktat d'une minorité qui voudrait nous faire ignorer des années de recherche ou d'évolution avec la sueur de gens qui avaient pour ambition le progrès et une meilleure vie pour tous.*

*Les citoyens doivent être attentifs à ces évolutions, être vigilants pour aider à la protection de tous, et rétablir la vérité sur les situations.*

*Ce n'est pas celui qui crie le plus fort qui a nécessairement raison...*

**Alain Thieffenat, Maire de Bassens**

## Restez informés !

Inscrivez-vous aux newsletters de la mairie et de la Ferme de Bressieux  
[bassens-savoie.fr](http://bassens-savoie.fr) – [fermedebressieux.com](http://fermedebressieux.com)





## Culture

Un dernier semestre varié à la Ferme de Bressieux avec des **expositions** : « Outre vie » de Jasmine Depikolozvane et « Rencontre des 2 Savoie » de Mireille de Boisriou et Sylvie de Lacotte, les **concerts** d'Onde & Notes, Noe Novel et de l'ensemble 20.21. De nombreuses **animations** proposées par la médiathèque municipale et les traditionnelles « soirées du mardi » de l'association Culture à la Ferme de Bressieux.



## Des nouveautés à la Médiathèque

Pour le plus grand plaisir des petits et des grands avec : le retour de la **nuit de la lecture**, des **ateliers et conférences sur le « bien-être »** et dans le cadre du festival du premier roman, la **conférence « écrire son premier roman »** par l'auteur **Damien Guirand**.

► **Tenez-vous au courant des prochaines manifestations en consultant régulièrement le site internet [fermedebressieux.com](http://fermedebressieux.com) !**





## Temps forts de la saison culturelle

► Retour sur les deux événements phares :

- 25 mars au 4 avril : **les 15èmes rencontres photographiques**, organisées par le collectif ART'gentik 73, en partenariat avec la Ferme de Bressieux, ont présenté le travail des membres de l'association et « paysages habités » de l'invité d'honneur **Rémi Mathieu**.



- 27 avril au 14 mai : « **l'escale polaire à Bassens** », a permis de partir à la découverte des pôles sur les traces des expéditions scientifiques de **Jean-Baptiste Charcot** au travers d'expositions, de conférences et de « l'école des pôles », qui a accueilli **plus de 700 élèves savoyards** pour les sensibiliser, par l'émerveillement, au dérèglement climatique via les régions polaires.



## Carnaval des écoles : une superbe fête

► Samedi 25 mars

Le public était nombreux lors la déambulation du **magnifique char** représentant le voyage d'une vache en montgolfière, fruit d'une **belle collaboration entre les deux écoles de Bassens et les associations de parents d'élèves respectives**. L'œuvre, dont la conception a demandé près d'une centaine d'heures, a disparu dans les flammes pour clore cet événement emblématique. Les spectateurs, émerveillés, ont pu alors apprécier les quelques rayons de soleil qui s'étaient invités eux aussi pour l'occasion.



## La chasse aux œufs a tenu bon malgré l'orage

► Samedi 15 avril

Malgré une météo difficile et l'absence de la plupart des animations prévues, **le Comité d'Animation de Bassens et les Amicales des Écoles** ont tenu à remettre les sachets d'œufs en chocolat aux enfants inscrits. Le stand de maquillage a tout de même permis de mettre un peu de soleil sur le visage des enfants. Le rendez-vous est pris pour l'année prochaine, en espérant un peu moins de pluie !





## Les aînés de Bassens réunis pour le repas dansant

► Samedi 22 avril

125 aînés de la commune étaient présents à l'espace Colombe pour un précieux temps de retrouvailles. Monsieur le Maire, Alain Thieffenat, accompagné de son équipe municipale, a lancé ce moment festif en rappelant l'importance de ces instants conviviaux.



## Commémorations

► Les 19 mars et 8 mai

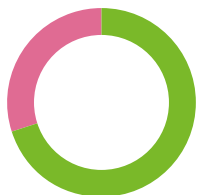
Les deux cérémonies se sont tenues Place du Souvenir :

- La journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc le 19 mars, en présence des élus et du président des anciens combattants.
- La célébration du 8 mai en mémoire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, en présence des élus et jeunes conseillers municipaux, qui ont lu le texte de l'Union Fédérale des Associations de Combattants et Victimes de Guerre et entonné un couplet du « Chant des Partisans » avec l'orchestre de l'école de musique Onde & Notes.



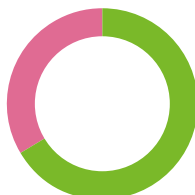
# Budget 2023 : les orientations

Au cours de sa séance du 24 janvier 2023, le conseil municipal a approuvé le budget primitif 2023. Ce dernier a été complété par le budget supplémentaire approuvé le 23 mai 2023. Ainsi, pour cette année il s'élève à 8 887 051 €.



Fonctionnement  
6 232 231 €

Investissement  
2 654 820 €



Fonctionnement  
6 232 231 € (dont 4 646 122€  
de fiscalité et dotation de l'Etat)

Investissement  
3 119 542,29 €

## Dépenses

### Ce qu'il faut retenir

- **Une maîtrise des dépenses de fonctionnement**, grâce à la poursuite des recherches d'économies (téléphonie, alarmes, consommation d'énergie, éclairage public en led, extinction nocturne et regroupements de contrats)
- **Une augmentation des dépenses de personnels** liées à l'évolution du point d'indice et la création de postes notamment dans les écoles (périscolaires, ATSEM, crèche, etc.).
- **Une limitation des dépenses d'investissements courants**
- **Des dépenses d'investissements pour accompagner le développement de la Commune :**
  - lancement de la maîtrise d'œuvre pour une première tranche du pôle scolaire
  - frais d'études pour le pôle scolaire et l'école du Chef-lieu : 30 000€
  - acquisition du domaine de la Livettaz au CHS, remboursement des frais de portage pour l'acquisition du CHS qui s'élèvent en 2023 à 160 000€
  - frais d'études préliminaires : 155 000€ + 80 000€
  - réalisation de la route de la Ferme : 706 000€
  - remboursement d'emprunts : 589 400€
  - mise en place d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour anticiper les projets importants prévus pour 2023

## Recettes

### Les recettes de fonctionnement correspondent :

- Aux sommes encaissées pour les services fournis à la population avec **une hausse limitée à l'inflation des tarifs municipaux** (cantine, garderie périscolaire, location de salles, location des jardins communaux, etc..) pour tenir compte de l'augmentation des coûts et maintenir une homogénéité avec les Communes voisines
- À la fiscalité avec **une hausse de la taxe foncière nécessaire aux financements des projets** qui se répartit en 2023 en termes de taux, de la façon suivante :
  - Taxe foncier bâti : 39,75% (32,25% en 2022)
  - Taxe foncier non bâti : 90,91% (73,76% en 2022)
  - Taxe d'Habitation (supprimée et compensée par l'État, sauf pour les résidences secondaires et les locaux vacants) : 11,15% en 2023 (9,05% en 2022)
- À **une légère augmentation des dotations de l'État**
- À **une recherche active des subventions** pour financer les grands projets, en particulier le groupe scolaire
- À **la mise en place d'une taxe sur la publicité extérieure** (pour s'aligner sur les autres Communes de l'agglomération)



**Futur****pôle scolaire****CHS**

# On fait le point !

De nombreux projets sont en cours à Bassens,  
révélateurs du dynamisme et de l'attractivité de la commune.  
Un développement que l'équipe municipale accompagne  
pour préserver votre qualité de vie.

**Restez au courant des dernières infos  
en consultant le site internet de Bassens  
via l'accès rapide "Grand projets" ou en  
scannant le QR code :**





## CHS / Livettaz

# le projet étape par étape

Première réunion d'information à la population, choix de l'équipe urbaine, études préalables : le projet d'aménagement du site de la Livettaz suit son cours.

### 3 mai : réunion d'information

#### « Faisons le point »

La Mairie de Bassens a organisé, en lien avec AGATE (Agence Alpine des Territoires), **une première réunion d'information** pour faire un point complet sur le projet d'évolution du site de la Livettaz et de ses enjeux.

Les Bassinot(e)s ont pu découvrir les acteurs du site, prendre connaissance des étapes du projet (histoire du site, intérêt patrimonial, études actuelles et futures, calendrier...), contribuer grâce à des panneaux d'expression et trouver des réponses à leurs questions auprès des stands interactifs animés par AGATE, Grand Chambéry et l'agence d'Architecture INCA.



### Les études en cours

- Plan de circulation, par l'agence ARTER.
- Schéma directeur des équipements publics et analyse des besoins en commerces et santé, par AGATE, qui s'occupe également de la concertation.
- Étude patrimoniale et paysagère du site, par l'agence INCA.

Ces études permettront d'établir un diagnostic et des préconisations.



## L'équipe urbaine

L'atelier d'Architecture et d'Urbanisme TGTFP est chargé de l'étude pré-opérationnelle. Elle s'appuiera sur les différentes études en cours pour établir un ou plusieurs scénarios d'aménagement du site. Ce travail s'effectuera sur une durée d'un an. **Parallèlement, des temps de concertation, auxquels les habitants pourront participer** (balades urbaines sur le site, ateliers, réunions publiques) **seront mis en place à partir de l'automne 2023**. Comme l'a souligné une nouvelle fois Monsieur le Maire Alain Thieffenat, « **ce projet crucial est l'affaire de tous** ».

► *La fin de l'étude pré-opérationnelle marquera le commencement des études réglementaires (enquête environnementale, PLUI...) et de maîtrise d'œuvre opérationnelle, qui aboutiront au plus tôt en 2027.*

## Un périmètre élargi

Compte tenu des enjeux, les élus ont décidé d'étendre le périmètre de réflexion pour proposer un aménagement cohérent comprenant le Chef-lieu, La Plaine et le Nord du CHS, tout en faisant le lien avec la mairie. **Le but : réaliser un aménagement cohérent, avec des espaces paysagers ouverts tout en respectant le patrimoine historique.**



## Pôle scolaire

## le courrier du Maire

Au-delà du courrier de Monsieur le Maire Alain Thieffenat évoquant l'emplacement du futur pôle scolaire au Chef-lieu et les raisons qui ont appuyé ce choix, la décision sera soumise à l'avis des conseils d'école, puis délibérée au conseil municipal du 4 juillet 2023. Ce sera le point de départ de la consultation de la maîtrise d'œuvre.





## La Commune s'engage !



**Villes et Villages Fleuris**

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



Lauréate d'une première fleur en 2006, la Commune postule de nouveau auprès de Villes et Villages Fleuris. Pas seulement concentré sur l'aspect floral et esthétique, le label tient compte du cadre de vie dans sa globalité et de la capacité d'adaptation aux changements climatiques. C'est en ce sens que la Mairie de Bassens recevra cet été un jury pour confirmer le maintien de sa première fleur et s'orienter vers l'obtention d'une deuxième fleur en 2024.

► *C'est l'occasion de revenir sur les multiples actions menées par la Commune afin de garantir le bien-être et le bien-vivre de chacun, en proposant, en plus de l'esthétisme paysager, de nombreuses avancées dans le domaine du développement durable :*

### Valorisation des déchets verts et organiques



**Broyeur à végétaux** : réduit la quantité de déchets verts, favorise l'élimination des végétaux, permet le paillage individuel des jardins et espaces fleuris de tout un chacun. La technique du paillage évite l'emploi de produits phytosanitaires et limite les arrosages.

**Le compostage des déchets verts et organiques permet de fertiliser les jardins.**

### Gestion de l'eau et l'électricité

**Cuves de récupération d'eau** : font face aux potentielles restrictions d'eau et permettent de faire d'importantes économies.

**Panneaux solaires sur l'atelier des services techniques** : réduisent la consommation et assurent l'autonomie du bâtiment.

**Ampoules LED sur l'éclairage public de la Commune** : réduisent la consommation.

**Un véhicule électrique aux services techniques** : plus économique et plus écologique.



### Fleurissement – techniques et entretien



**Achat de plantations en circuit court** : contribue au commerce local.

**Plantation d'espèces vivaces** : limite l'arrosage suite aux épisodes de sécheresse, bénéficie d'un fleurissement qui perdure dans le temps et constitue un gain de temps pour les agents.

**Paillage** : économise l'eau, limite l'intervention humaine, retient l'humidité dans le sol, favorise le développement de la vie souterraine et enrichit le sol, sans utiliser le réseau d'eau potable.



## Eau-climat, on agit

La Commune a officiellement approuvé la convention portée par le CISALB (Comité Intercommunautaire pour l'Assainissement du Lac du Bourget), dont le but est de **mettre en œuvre un plan d'actions tendant à adapter les usages de l'eau au changement climatique**.

Dans le cadre de leurs compétences respectives, le CISALB et Grand Chambéry accompagnent techniquement et administrativement les Communes dans la bonne mise en œuvre de leurs plans d'actions.

Déjà impliquée dans des projets de préservation de l'eau, Bassens, en signant cette convention, consolide son engagement et sensibilise les Bassinot(e)s aux pratiques de gestion de la transition climatique.

► **Les actions : récupération et utilisation des eaux pluviales - adaptation des espaces verts, du fleurissement et du fonctionnement des fontaines publiques - désimperméabilisation des sols - économie d'eau - réduction des pollutions par des grilles d'eaux pluviales - sensibilisation auprès des écoles et accompagnement à l'action citoyenne - soutien aux initiatives locales - propositions d'innovations.**

## Format numérique

Dans le même souci écologique, la Ville de Bassens souhaite faire évoluer ses publications en passant au format numérique. Les Bassinot(e)s ont été consultés via un formulaire (cf. Bassens actualités de décembre 2022), mais trop peu de réponses ont été fournies pour établir un vote significatif. Le sujet reste à l'ordre du jour.

## "L'école des pôles"

"L'école des pôles", qui a attiré de nombreuses classes durant "l'escalade polaire à Bassens", reviendra à la Ferme de Bressieux en 2024 pour sensibiliser par l'émerveillement et gratuitement des élèves (CM à post BAC) au dérèglement climatique via le prisme des régions polaires.

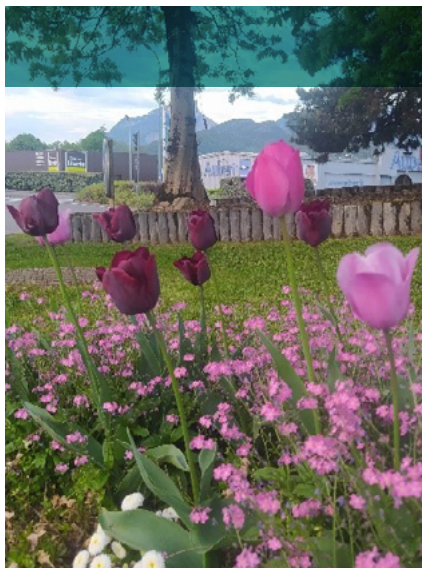
## Une gestion des espaces verts par zone

**Gestion très intensive** : embellit les points stratégiques de forte fréquentation qui reflètent l'image de la commune.

**Gestion intensive** : maintient un aspect visuel structuré et la sécurité des lieux fréquentés par les usagers. Valorise les déchets verts.

**Gestion extensive** : limite l'intervention humaine, permet de réaliser des économies, favorise et protège la biodiversité.

**Gestion naturelle** : favorise le développement de la faune, de la flore et crée un écosystème.





## L'urbanisme : comment ça marche ?

L'urbanisme c'est l'ensemble des sciences, techniques et arts relatifs à l'organisation et à l'aménagement des espaces urbains. Il a la volonté d'assurer le bien-être de l'homme et d'améliorer les rapports sociaux, tout en préservant l'environnement et les paysages.

### Les règles de l'urbanisme



Pour être accepté, un projet d'urbanisme doit être en conformité avec :

- Les règles nationales du code de l'urbanisme : France entière
- Le schéma de cohérence territoriale : Grand Chambéry, Grand Lac et Cœur de Savoie
- Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) : Grand Chambéry

► *Le PLUi est le document qui édicte les règles qui permettent d'encadrer la croissance démographique de Grand Chambéry, tout en préservant les paysages et l'environnement. Ce document fixe les règles de ce qui peut être fait ou non en matière de construction.*



*Pour suivre les projets en cours sur la commune, vous pouvez consulter le site internet de la Ville de Bassens rubrique urbanisme, onglet constructions.*

*Les documents du PLUi de Grand Chambéry peuvent être consultés dans l'onglet démarches.*

*Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le service urbanisme de la Commune.*



## Les étapes du PLUi



1

**Diagnostic de territoire** : état des lieux, prévision des évolutions, identification des enjeux environnementaux, démographiques, agricoles, économiques, projections démographiques sur 20 ans.

2

**Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD)** : traduction du diagnostic en projet d'aménagement du territoire. Ce sont les grandes lignes, les principes qui guideront les aménageurs.

3

**Première version du règlement du PLUi** : création d'une carte qui délimite des zones et crée des règles pour chacune. Pour aller encore plus loin dans le détail, des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) peuvent être réalisées sur des zones particulières.

4

**Avis des personnes publiques associées (État, chambre de l'agriculture...) et enquête publique auprès de la population** : toutes les collectivités, ainsi que les citoyens, ont leur mot à dire pour demander à modifier le PLUi.

5

**Approbation du PLUi**

► *Le PLUi de Grand Chambéry a été approuvé et est devenu réglementaire en janvier 2020. Toute nouvelle construction doit respecter ses règles. Un contrôle est effectué a priori (demandes de permis de construire ou déclaration préalable, selon le type de travaux) et a posteriori (comparaison entre l'autorisation d'urbanisme et la réalité du terrain).*

## Les projets immobiliers



Quand un particulier, un promoteur, ou tout autre acteur privé souhaite construire un bâtiment, il doit déposer un permis de construire. Celui-ci doit respecter scrupuleusement les règles du PLUi qui s'appliquent à la parcelle sur laquelle le projet est envisagé. Le permis est contrôlé par des urbanistes spécialisés de Grand Chambéry, qui s'assurent que le projet respecte toutes les règles. **Une fois ce contrôle fait, la Commune peut émettre un avis.**

**Le Maire, la Commune ou Grand Chambéry ne peuvent interdire un projet qui respecte les règles du PLUi.** En revanche, la Mairie veille et fait évoluer le PLUi régulièrement pour suivre les évolutions des projets. **Elle mène également un travail de concertation avec les promoteurs pour que leurs projets s'intègrent le mieux possible à la commune.**



## Les travaux de la route de la Ferme sont désormais terminés

En plus de la route qui dessert la mairie, **tous les aménagements ont été réalisés** : des parkings arborés comprenant des places avec revêtement perméable, l'emplacement d'une aire de retournement au niveau de la Ferme de Bressieux et d'un accès piéton s'étendant du CHS au clos de Bressieux.

► **La route de la Ferme est le seul moyen d'accéder à la mairie en voiture. Il n'est plus possible de la rejoindre en passant par le CHS.**



## Plan d'accès

L'accès à la mairie se fait à pied depuis le parking P1 Espace Colombe ou le parking derrière l'église.

► **L'accès voiture jusqu'au bâtiment de la Ferme de Bressieux est réservé uniquement aux personnes à mobilité réduite, aux livraisons, aux visites d'exposition de courte durée, aux visiteurs de la médiathèque et aux rendez-vous en mairie.**



## Intersection route de Saint Saturnin et rue de l'Eglise

Le « cédez le passage » (en provenance de la route de St Saturnin) devient un STOP. Le marquage au sol a été refait.



## Tables d'orientation

Le socle des tables d'orientations a été revu afin de faciliter leur accès.



## Les travaux de l'été

- Repositionnement d'une écluse route de Verel
- Dans le cadre de la réhabilitation des collecteurs d'assainissement des eaux pluviales, des travaux sur voiries seront réalisés par Grand Chambéry au niveau de l'avenue de Bassens et de l'avenue de Longefand (chemisage de conduit et ouverture de tranchées).
- Travaux de voirie à l'entrée de la Nouvelle Plaine.

## Des nouvelles rues dans le domaine public

Les voies suivantes ont été rétrocédées à la Commune :

- La rue Simone Veil
- Les rues du Chapitre et Côteaux Fleuris







## Une année scolaire riche en projets

### École de La Plaine



#### Élémentaire :

- visite d'intervenants (cycles danse) - 5 classes
- natation (piscine de Buisson Rond) - 4 classes
- visites à la galerie Eurêka et spectacles à Malraux - tous les élèves
- 10 séances de musique à l'occasion desquelles tous les élèves ont manifesté leur enthousiasme.
- des sorties de fin d'année ont été programmées en lien avec les activités des classes : journée voile, visite du château de Miolans, visite de la ferme des lamas, spectacle de cirque, séances sportives...

#### Maternelle :

La Panash'Compagnie a présenté l'animation spectacle "Du pâturage à la motte de beurre" à toutes les classes. Le spectacle a été financé par la Mairie.

Les enfants ont découvert toutes les étapes de la fabrication du beurre autour d'animations musicales et après avoir tourné l'ancienne baratte, chacun a pu partir avec son petit pot de beurre.



## La Mairie s'implique !

Le budget alloué aux écoles : **1 007 000 M d'€**  
soit **2 070 €/élève/an**

Il comprend les dépenses en fonctionnement et en investissement, soit : les subventions aux écoles, l'entretien des bâtiments et les fournitures en matériel, la restauration scolaire, les services périscolaires et l'encadrement des enfants.

### École du Chef-lieu



#### Élémentaire :

- spectacles à Malraux - 4 classes
- ateliers de "l'escalpe polaire à Bassens" - 2 classes
- exposés sur les fruits dans le cadre de l'opération "un fruit à la récré"
- initiation à la pratique du poney et découverte du milieu animal durant 4 jours - 2 classes
- découverte de la pratique de la voile sur le lac du Bourget durant 4 jours - classes de CM2
- de courts séjours ont été organisés à Lescheraines et à Sollières-Sardières

► **Chaque classe a participé à au moins deux projets.**

#### Maternelle :

Toutes les classes ont pu découvrir l'exposition "Escalpe polaire à Bassens" à la Ferme de Bressieux.





## Conseil Municipal des Jeunes : une première année de mandat bien remplie

Les huit jeunes conseillers municipaux se retrouvent un lundi par mois pour travailler les projets qui leur tiennent à cœur, accompagnés de Peppina Piemme, conseillère municipale déléguée à la jeunesse, et Martine Lambert, adjointe en charge des Séniors et de l'Intergénérationnel.

### Une fresque en entrée de Ville

Très investis dans leur mission, les jeunes élus ont débuté l'année en engageant une réflexion sur **un projet de fresque artistique**. Ils ont débattu et voté pour la proposition de Mélanie Desplanches, illustratrice. Le projet a d'ores et déjà commencé et la première couche a été posée. Il devrait être réalisé lors des prochaines semaines, en fonction des aléas météorologiques, sur le mur faisant face au nouveau bâtiment L'Amiral, dans le prolongement de l'arrêt de bus.

### Les missions de l'année

Au fil des mois, le Conseil Municipal des Jeunes participe activement à de nombreuses actions :

- **Intergénérationnel** : ils ont partagé une après-midi avec les membres de l'association « Les Jeudis de Stef », pour échanger et pratiquer quelques activités manuelles en leur compagnie.
- **Devoir de mémoire** : ils ont animé la cérémonie du 8 Mai en lisant un texte et en chantant.
- **Découverte des instances qui régissent la vie administrative de notre département** : ils ont été accueillis le 7 juin dernier au Conseil Départemental de la Savoie pour une visite du Château des Ducs de Savoie.

Prochainement, dans la continuité de l'action lancée l'an dernier par leurs prédécesseurs, les jeunes conseillers reconduiront le concours des maisons et balcons fleuris.



## Médiathèque

Horaires d'été, du 12 juillet au 2 septembre

- Mercredi : 9h-12h / 14h-18h
- Jeudi : 10h-12h
- Vendredi : 10h-12h
- Samedi : 9h-12h

Pendant cette période les prêts longs sont autorisés. Les retours devront être effectués le 6 septembre.

Fermeture estivale du 2 au 19 août.

Réouverture au public le mercredi 23 août.

► *Toutes les infos sur : [mediatheques.bassens-savoie.fr](http://mediatheques.bassens-savoie.fr)*

## Bibliothèque des Loisirs



**La Bibliothèque des Loisirs a réouvert ses portes dans la cafétéria du CHS, entièrement rénovée.**

Le choix d'implanter la bibliothèque au cœur du CHS permettra de transformer un « lieu du livre » en « lieu à vivre », accessible et convivial, avec la possibilité de prendre un café, s'installer dans un fauteuil, se rencontrer et échanger.

Horaires d'ouverture à tous les publics : les mardis et jeudis – 9h30 > 11h30 et 14h30 > 16h30

Fermeture du 11 au 24 juillet & 4 au 12 septembre.

## Infos Mairie

### Navette communale

Attention ! Modification des horaires de la navette gratuite dès la rentrée de septembre.

► *Retrouvez les horaires en ligne sur [bassens-savoie.fr](http://bassens-savoie.fr) dans l'onglet Mairie.*

### Ateliers numériques

Pour mieux vivre le numérique, Grand Chambéry vous propose des ateliers avec un conseiller. Des permanences ont eu lieu à la Ferme de Bressieux d'avril à juin pour initier ceux qui le souhaitent à l'outil informatique. De nouveaux ateliers seront proposés à partir de la rentrée.

► *+ d'infos sur le site internet de la Mairie.*

## Rappel du bien vivre ensemble aux beaux jours

### Limitons les nuisances sonores

Bricolage, tondeuses, tailles haies ou autres engins à moteur thermique :

Horaires autorisés en semaine : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 uniquement.

Les propriétaires ou utilisateurs de piscine sont tenus de prendre toute mesure nécessaire afin que les installations en fonctionnement ne soient pas sources de nuisances sonores pour les riverains.

Les propriétaires d'animaux ainsi que ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

### Déchets – dépôts sauvages

Face à la multiplication des dépôts sauvages, des mesures ont été mises en place depuis 2020 pour mieux lutter contre ce fléau pour les communes.

Si l'auteur a été identifié (ex : par la vidéo surveillance), le maire peut imposer à l'auteur d'un dépôt sauvage, le paiement d'une amende administrative dont il détermine le montant. Elle peut aller jusqu'à 15 000 euros en application de l'article L 541-3 du code de l'environnement.

Cette procédure ne fait pas obstacle à ce qu'il soit aussi appliqué une sanction pénale par le tribunal judiciaire qui dépendra de la qualification des faits reprochés, puisque le fait d'abandonner des déchets ou de constituer un dépôt illégal de déchets, peut être selon le cas, une contravention de 4e (750 € maximum) ou de 5e classe (1500 € maximum, 3000 € en cas de récidive) ou un délit.

Un dépôt sauvage de déchets peut également déboucher sur la confiscation du véhicule ayant servi au transport et dépôt illégal.

► *Des frais de 220 € seront appliqués en plus des amendes, conformément à la délibération en vigueur.*

## Séniors

### Prévention Canicule

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) assure la coordination du plan canicule.

Un registre nominatif recense les personnes fragiles susceptibles d'être incommodées (+ de 65 ans, personnes isolées, adultes en situation de handicap résidant à leur domicile).

► *N'hésitez pas à vous manifester à l'accueil de la Mairie pour vous inscrire ou inscrire un proche !*

### Randonnée automnale

Ouverte aux retraités - Avec le concours de l'association Nature et Sentiers.

Rendez-vous le mardi 3 octobre sur le parvis de la Ferme de Bressieux.

► *Vous êtes nouvel arrivant ou nouvellement retraité ? Contactez l'accueil de la mairie pour vous inscrire !*

### Colis de Noël

À la Ferme de Bressieux, des colis de Noël seront distribués aux + de 75 ans. Remise à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.

► *Du 4 au 12 décembre. Un goûter sera proposé le 8 décembre.*

### Cinéma Senior

Reprise en octobre.

► *Plus d'infos sur les dates à la rentrée auprès de la Mairie au 04 79 70 47 17.*

### Les jeudis après-midi de Steph'

Rendez-vous tous les jeudis de 14h à 17h, salle Sainte Thérèse.

Moments conviviaux et créatifs. Venez partager vos savoirs et vos idées (couture, tricot, arts créatifs, lecture...) !

### Atelier équilibre

Animé par Activ'athlon - Tous les lundis (hors vacances scolaires) à l'espace Colombe de 14h30 à 16h30.

Différents cycles sur l'entretien musculaire, la souplesse, à partir d'activités dansées, de coordination, de motricité, mémoire, réflexion et jeux collectifs.

► *Infos et réservation : 04 79 62 98 60*

### Atelier équilibre aux Séniories

Tous les vendredis de 14h à 16h à la résidence Les Séniories.

Cet atelier réservé en priorité aux résidents, est également ouvert aux habitants de Bassens.

► *Infos et réservation : Les Séniories 99 Rue Arthur Haulotte - 04 79 62 98 60*





## Groupe d'élus de la minorité

*Avant la trêve estivale, un point sur les différents projets en cours :*

### **Groupe scolaire :**

*Lors de la réunion du conseil municipal en date du 11 avril dernier, nous sommes intervenus pour rappeler la procédure concernant le regroupement et l'emplacement du futur groupe scolaire. En effet, un tel projet doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal, précédée d'un avis des conseils d'école et du préfet.*

*Les conseils d'écoles ont été récemment et officiellement sollicités par le maire et devraient se prononcer avant la date du prochain conseil municipal.*

*Nous déplorons que cette démarche n'ait pas été engagée plus tôt, retardant d'autant plus ce projet. A mi-mandat, rien n'est encore officiellement engagé.*

### **Rétablissement de la ligne de bus sur les Monts :**

*Lors du dernier conseil communautaire, Grand Chambéry a annoncé le rétablissement de la ligne des Monts pour septembre 2024. Suite à sa prise de parole lors de cette réunion, nous avons demandé au maire de préciser sa position, qui ne semblait pas être en phase avec les nombreuses interventions des deux délégués (1 majorité, 1 minorité) de notre commune qui demandent régulièrement le rétablissement de cette ligne à la commission mobilité de Grand Chambéry. Il nous a précisé que le Président de Grand Chambéry devrait rencontrer prochainement les maires du sud de l'agglomération à ce sujet. Nous espérons que ce dossier sera bien défendu pour aboutir plus rapidement.*

### **Taxe foncière :**

*Nous avons voté contre la forte augmentation des taux de la taxe foncière.*

### **Galion :**

*Malgré différentes annonces faites par le maire précédemment, le projet semble au point mort. En réponse à nos questions lors du dernier conseil il affirme ne pas être au courant de la situation mais s'est engagé à donner des informations lors du prochain. Même si ce projet relève du domaine privé, la mairie doit l'accompagner au mieux, Galion étant un secteur historique important de notre commune.*

*Nous vous souhaitons un très bel été, et remercions chaleureusement toutes les associations qui œuvrent pour l'animation de la commune.*

*Nous vous rappelons qu'à l'issue de chaque conseil municipal nous précisons nos positions sur notre page Facebook <https://facebook.com/GroupeMinoritaireDuConseilMunicipal/>*

*Contact par mail à l'adresse [avecvouspourbassens@gmail.com](mailto:avecvouspourbassens@gmail.com)*

**Les élus « Avec vous pour Bassens »** Jean-Pierre BUET, Rose-Marie CECCON, Jean-Louis MARCELLIN, Béatrice PAUL, Christine RIGOLETTI, Lynda THOUARD.

## Groupe d'élus de la majorité

*Comme nous nous y étions engagés, la concertation sur l'avenir du site de la LIVETTAZ a été engagée lors d'une réunion publique le 3 mai dernier. Une présentation des différents acteurs du projet a permis aux participants à cette réunion de mieux comprendre les implications et le rôle de chacun. D'autre part au cours des tables rondes qui ont suivi cette présentation générale, toutes les questions ont pu trouver des réponses. Un seul regret à formuler : que le nombre de visiteurs n'ait pas été à la hauteur des attentes que nous avons imaginées compte tenu de l'importance de ce projet pour l'avenir de la Commune.*

*Chacun s'accorde à penser que l'avenir de notre planète repose largement sur l'eau. C'est pourquoi dans la ligne de l'action engagée par l'agglomération "eau, climat, on agit", plusieurs décisions ont été prises, applicables à notre Commune, notamment accroître le potentiel de stockage de l'eau de pluie par la création de bassins de rétention. Cette eau devrait être accessible aux citoyens. Ces décisions feront l'objet d'informations sur le site de la Mairie.*

*L'eau justement : c'est le thème de la fresque qui va bientôt apparaître sur le mur de l'entrée de ville, face à l'immeuble Amiral. Imaginée par le Conseil Municipal des Jeunes pour mettre en lumière cette problématique de l'eau, cette fresque donne un sens à toutes nos réflexions sur son caractère vital.*

*Mais plutôt que de commenter, il vaut mieux aller la voir. Merci à tous ceux qui se sont impliqués dans ce projet : le Conseil Municipal des Jeunes, avec ses animatrices. Un grand merci aussi aux entreprises de l'Amiral, qui ont financé le projet, pour donner ainsi à cette avenue de Bassens une tonalité de fraîcheur.*

*N'oublions pas que le site du CHS avait été retenu initialement, il y a plus d'un siècle pour la qualité de son air et la pureté de son eau..*

**Pour la majorité municipale :** Catherine ANXIONNAZ, Patricia BACON, Dominique BELLANGER, Jean CALLÉ, Sophie CHANTEAU, Quentin CLERC, Franck DAIM, Marie-Françoise FOURNIER, Kévin FRANZON, Pierre GAJA, Martine GOUBET-ETELLIN, Marc KARAOGLANIAN, Martine LAMBERT, Marie-Charlotte MAINGUY, Anne MANIPOUD, Charles-René NANTOIS, Peppina PIENNE, Alain PORTIER, Sabine POUCHELLE, Alain THIEFFENAT, Richard VOUAUX.



## Juillet

### Du 5 au 26 juillet

La médiathèque vient dans votre quartier !  
Quartiers du Chef-lieu et de la Martinière

### Jeu 13 et 27 juillet / 10h > 12h

Jeux de société  
Médiathèque

### Vendredi 21 juillet / 10h > 12h

Atelier créatif "Bâteau sur l'eau"  
Médiathèque  
De 3 à 5 ans.  
Animation gratuite sur inscription :  
04 79 85 67 19

## Septembre

### Samedi 2 sept. / 9h30 > 16h

La fête des assos  
École de la Plaine

### Du 2 au 9 septembre

Exposition peinture  
Pascal Bidault  
Ferme de Bressieux

### Du 15 septembre au 1<sup>er</sup> octobre

Exposition photo & sculpture  
Annie Reffet & Daniel Favre  
Ferme de Bressieux

### Dim. 17 sept. / 14h30 > 18h30

Journées Européennes du Patrimoine - Visite sonore et vivante avec l'Ensemble 20.21  
Ferme de Bressieux

## Octobre

### Dimanche 1<sup>er</sup> octobre

Moules-frites du CAB  
Espace Colombe

### Mardi 3 octobre

Randonnée automnale  
Ferme de Bressieux

### Mercredi 4 octobre / 18h30

Accueil des nouveaux arrivants  
Ferme de Bressieux

### Samedi 7 octobre / 9h > 12h

Duathlon des amazones  
Espace Colombe

### Dimanche 8 oct. / 9h > 18h

Puces des couturières  
Espace Colombe

### Du 13 au 22 octobre

Exposition des peintres savoyards  
Ferme de Bressieux

### Dimanche 15 oct. / 9h > 16h

Modélisme ferroviaire  
Bourse d'échange  
Espace Colombe

### Samedi 28 octobre

Loto du Val de Leysse Handball  
Espace Colombe

## Novembre

### Samedi 11 novembre

Cérémonie commémorative  
Place du Souvenir

### Du 15 au 26 novembre

Exposition peinture & sculpture  
Béatrice Signorelli & Claude Burdin  
Ferme de Bressieux

### Du 17 au 19 novembre

Bourse aux skis  
Espace Colombe

### Dim. 26 nov. / 14h30 > 19h30

Thé dansant des cheminots  
Espace Colombe

## Décembre

### Les 2 et 3 décembre

Salon bien-être & habitat sain  
Espace Colombe

### Du 7 au 15 décembre

Exposition peinture  
Sandrine Bernard & Anna Zviebel  
Ferme de Bressieux

### Samedi 9 décembre

Concert Onde & Notes  
Espace Colombe

### Samedi 16 décembre

Concert de Noël  
Église Sainte-Thérèse

## Tout au long du semestre à la Médiathèque

### Les mercredis 04/10, 08/11

16h30 > 17h30  
Lecture P'tites Z'oreilles  
Parents-enfants 0-3 ans

### Les jeudis 19/10, 16/11, 14/12

16h > 18h  
Les samedis 21/10, 18/11, 16/12 / 9h30 > 11h30  
Atelier d'écriture

### Les mardis 24/10, 07/11,

21/11, 05/12, 19/12  
Comité de lecture

## Infos paroisses

### Paroisse Croix du Nivolet

04 79 85 80 32  
[saintalbanleysse.paroisse73.fr](http://saintalbanleysse.paroisse73.fr)

### Paroisse Sainte Trinité

04 79 85 70 41  
Maison paroissiale  
[trinitechambery.paroisse73.fr](http://trinitechambery.paroisse73.fr)

Retrouvez le détail des manifestations sur le site de la mairie [bassens-savoie.fr](http://bassens-savoie.fr)